

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 23 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois d'octobre à quinze heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le treize octobre deux mil vingt-trois.

Présents : Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Patrick BUTTNER - Patrice CHASSERY - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE (suppléant de Philippe LENOIR) - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Gérard MICHAUT - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Chantal ROYER - Gilles SACKEPEY - Richard ZEIGER

Absents : Daniel ALLANIC - Jérôme DELAVault - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN - Didier IDES - Michaël LAVENTUREUX - Jean-Luc LEGER - Véronique MAISON - Lionel MION - Joël NAIN - Patrick OFFREDI - Denis POUILLOT - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN - Justin SAFFROY (suppléant de Frédéric GUEGUEN)

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Patrick BUTTNER

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	28
Nombre de suffrages exprimés :	27
Votes Pour :	27
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	01

N° 75/2023

Objet : Reprise de compétence Eclairage public

La reprise de la compétence éclairage public au SDEY se fait selon des niveaux sélectionnés par la commune.

Les statuts du SDEY prévoient que la commune peut reprendre sa compétence, par délibération avant le 30 septembre de l'année N pour une application au 1er janvier de l'année N+1.

Les communes suivantes ont délibéré et rendu exécutoire leur décision avant le 30 septembre.

[\(Voir tableau ci-après\)](#)

REPRISE EP AU 30 SEPTEMBRE 2023					
Commune	Eclairage public			Date Délibération Commune	Commentaire
	Existant	Existant + nouveau	Existant + Nouveau + Maintenance		
	4.3.1	4.3.2	4.3.3		
Les Vallées de la Vanne	Reprise	Reprise	-	11/04/2023	
Fontenay-sous- Fouronnes	-	1	Reprise	21/06/2023	
Lainsecq	Reprise	-	-	23/06/2023	
Venizy	Reprise	Reprise	Reprise	25/09/2023	
Guillon-Terre- Plaine	-Reprise	Reprise	Reprise	27/09/2023	

Après en avoir délibéré, le comité départemental, par 27 voix pour, Monsieur QUOIRIN ne prenant pas part au vote :

- **Approuve** la reprise de compétence « Eclairage Public » à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les communes listées ci-dessus et pour les niveaux de transfert indiqués.

Fait et délibéré en séance

Le 23 octobre 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY